EDITO

PARENTS ET PROFESSIONNELS ENSEMBLE au nom de la qualite de l'accueil des jeunes enfants

C'est bien ce qui nous fait tous agir, professionnels, parents, dans nos crèches associatives et parentales. C'est ce pourquoi l'ACEPP nationale et son réseau fédératif dont l'ACEPP83, existe, appuyée d'un côté sur la « charte de l'accueil de l'enfant » et de l'autre, sur « la charte de la parentalité » : car nos crèches marchent sur deux pieds : la qualité de l'équipe professionnelle et la place des parents.

C'est pour cette démarche de qualité que l'ACEPP a créé et développe le principe de «coéducation» : la façon dont le lien, le dialogue et la coopération vont se faire entre l'équipe professionnelle qui a la charge et la responsabilité quotidienne des enfants, et les parents :

chacun des parents – en rapport avec son enfant - et le groupe de parents -en rapport avec la crèche et le groupe d'enfants. Nous en ferons le thème de notre **Assemblée Générale le 31 mai.**

L'ACEPP83 propose aux crèches qui le souhaitent un accompagnement sur la coéducation, ainsi que des soirées conférences-débat sur divers thèmes de parentalité. Quant au « label parental ACEPP », il s'agit d'une démarche volontaire que la crèche de Lalonde, lesPitchouns, a engagé depuis quelques mois.

C'est toujours pour cette démarche qualité que l'ACEPP83 développe les formations pour les salariés, se préoccupe d'aider les crèches à stabiliser les équipes et à les qualifier, à valoriser le travail d'équipe, les compétences. Mais c'est aussi une question de management, et – ce qui est particulier aux associations – de capacité à assurer le délicat rôle d'employeur pour les parents et bénévoles.

Tous ces thèmes, nous les abordons dans la démarche GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) : nous avons été missionnés par les services compétents de l'Etat pour créer et développer cette démarche de diagnostic et d'action managériale au profit des crèches associatives.

Mais pour bien développer cette démarche qualité, il faut avoir des finances appropriées et notamment un bon partenariat avec sa ou ses collectivités locales : nous avions tout particulièrement mis l'accent sur cet aspect dans la gazette 17. C'est en effet la seule façon d'échapper aux aléas d'une dépendance des aides à l'emploi et au turn-over des salariés qui en découle. Heureusement, de plus en plus de communes comprennent et accompagnent les démarches familiales et associatives d'accueil de la petite enfance! Mais ce n'est pas le cas pour toutes.

Quant aux aides à l'emploi, c'est une ritournelle :« il y a deux ans, j'en ai eu... puis il n'y en avait plus ...alors c'était galère ... jusqu'à ce qu'ils régénèrent... oui mais alors jusqu'à quand ?.... maintenant c'est fini... et après qu'est qu'on fait ?.... etc ».

Et aujourd'hui, il y a encore de nouveaux soucis. Ceux liés à la circulaire de la CNAF sur la PSU qui apportent de nouvelles difficultés aux crèches -à budgets limités- qui pour réduire leurs dépenses et/ou parce qu'elles n'ont pas les locaux adéquats, ne fournissent pas les couches (¾ des crèches associatives au niveau national!) et/ou les repas (30%). (Voir les gazettes 17 et 18). Que faire devant une injonction quand on n'a pas les moyens d'obtempérer ? Les budgets supplémentaires en jeu sont énormes! Et pourquoi interdire aux familles qui ont choisi de soutenir et participer à la crèche -entre autres – en apportant « leurs couches « et « le repas », de le faire ? Ils sont membres actifs de leur association, cooptent le projet social et éducatif de la crèche et parents responsables.... de la pérennité de la crèche.

Bonne lecture de la gazette 19 et comme nous le disions, l'essentiel ... c'est la qualité de l'accueil ! Et vive la capacité d'initiatives et de créativité des associations, la diversité ! Bravo aux équipes de professionnels et de parents qui s'y impliquent !

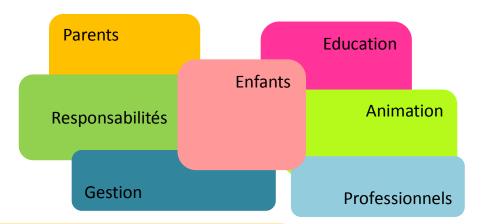
SOLANGE PASSARIS Présidente ACEPP83

Assemblée générale de l'ACEPP83 Le jeudi 31 mai 2012 De 9h a 12h

A la communauté de communes du Cœur du Var*

- ★Vote du rapport d'activité et du bilan financier
 - ★Vote des orientations et axes de travail 2012 ★Election des membres du CA

Suivi d'un débat sur la coresponsabilité parents/professionnels



Membre d'une structure adhérente, vous pouvez être élu au Conseil d'Administration de l'ACEPP83, contactez nous pour plus de renseignements.

*CC Cœur du Var Quartier Précoumin 83240 LE LUC en Provence

Retrouvez vite le site internet de l'ACEPP83



Un espace public pour tous
Un espace privé réservé aux adhérents

www.acepp83.fr

DES INFO, DES ACTUALITÉS, DES OUTILS, DES RENDEZ VOUS, TOUT EST SUR LE SITE !

LA GUERRE DES COUCHES..... suite

Ils ont fait l'analyse, les calculs, se sont réunis, ont débattu et écrit au directeur de la CNAF à Paris pour expliquer leur situation et leur point de vue:

A HYERES, ensemble la directrice et la présidente de la crèche « Les Joseph » :

« Notre petite structure parentale créée en 1988, se débat chaque année pour survivre suite aux différentes suppressions d'aides (emplois aidés), de nouvelles normes à appliquer (convention collective), subventions municipales et autres n'évoluant pas ... En septembre 2012, nous allons devoir fournir les couches....et nous nous retrouvons devant une impasse car nous nous demandons comment nous allons pouvoir financer cette nouvelle dépense.....

Dans notre projet éducatif et pédagogique, le collectif de parents, très présent au sein de notre structure, nous soutient dans cette démarche et assume complètement leur participation en ce qui concerne la fourniture des couches. Certaines familles ont leurs habitudes (marque de couches), d'autres ont une démarche plus écologique (couches en tissus réutilisable) et toutes ne comprennent pas pourquoi nous allons à l'encontre de leur choix ...Les familles se sentent lésées dans leur rôle de parents responsables et désireux de s'investir dans un projet associatif.

Devant toutes ces interrogations et inquiétudes de notre structure et du collectif de parents, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir étudier toutes ces questions pour nous permettre de continuer de travailler dans de bonnes conditions pour les enfants, en permettant aux familles désireuses de s'investir dans un projet associatif de continuer à participer à la survie de la crèche parentale qui subit bien des difficultés dans le contexte actuel. »

A SALERNES ... on sature!

« La situation de notre crèche a été fragilisée par la suppression des contrats aidés il y a un an... Nous avons décidé de faire sans! 3 contrats aidés remplacés par un CDI et un contrat de professionnalisation depuis le 1er septembre 2012.... on ne chôme pas!

Le CNASEA a procuré en 2010, 38000 € de ressources. En 2011 beaucoup moins et en 2012 : « 0 »

L'avenir s'annonce donc très incertain. Nous sollicitons de plus en plus la mairie... pour continuer d'exister, il faudrait que les subventions municipales triplent!

Et en plus, on nous demande de fournir les couches : 6000€ de coût supplémentaire !!!

Est-il possible que la CNAF ignore à ce point la réalité de terrain pour les associations ? »

et.....LA REVOLTE DES PAPILLES

Pour les crèches qui n'ont pas le bonheur d'avoir une cuisine répondant aux normes, elles doivent faire appel aux prestataires patentés (lorsqu'elles ont les moyens de payer le service, de trouver un prestataire, et l'équipement adéquat) : ce n'est pas nouveau, cela date de plus de 10 ans!

Certaines s'étaient organisées – décisions des parents bien sûrpour apporter chacun le repas de son enfant, les collations du matin et de l'après-midi étant fournies par la crèche : solution admise par les « tutelles » et en plus cela aide à diminuer d'autant les dépenses de la crèche.

Je connais aussi une petite crèche où les mamans viennent partager leurs talents culinaires : la crèche c'est aussi un espace de rencontre, de convivialité où on peut parler librement, échanger sur les enfants, la parentalité ... cela fait partie du projet social et éducatif...

Ici et là, les mamans apportent un beau gâteau d'anniversaire fait maison, ou mieux encore on le fait ensemble avec les enfants et puis parfois on fait même un petit plat ensemble... c'est tellement meilleur!

TOUT CECI N'EST DESORMAIS PLUS POSSIBLE!

IL FAUT RESPECTER LES NORMES ET REGLEMENTS A LA LETTRE !!!

POURTANT MANGER CE N'EST PAS SEULEMENT FONCTIONNEL, NUTRITIF C'EST AUSSI DECOUVERTE DE SAVEURS, PLAISIR GUSTATIF, MOMENT PARTAGE, DON.....

Est-ce raisonnable d'appliquer des règles et normes identiques pour un lycée de 1000 ou 2000 élèves, un Mac Do, la Brasserie de la place ... et notre petite crèche de 12, 15, 20, 25 petits enfants, dont un quart ne mange pas à table mais au biberon!! Pour donner un bon plat de légumes à nos petits il faut : 1 kg de bons haricots verts frais, 4 ou 5 pommes de terre... De quoi parle-t-on?

Pourquoi ne peut-on pas laisser aux professionnels petite enfance et aux parents une marge d'initiative? Ils ont à la fois pour ce qui est des associations familiales — la responsabilité des enfants et de la crèche...ils ne peuvent pas être des irresponsables, d'autant qu'ils ont su souvent faire vivre ensemble la crèche pendant de longues années!

Tout le monde doit-il être condamné à manger des plats issus de la cuisine industrielle ou semi-industrielle, et ce depuis la crèche ? Les gâteaux d'anniversaire partagés à la crèche ne peuvent-ils qu'être achetés au supermarché?

Déjà, les crèches affrontent ces difficultés réglementaires avec dépit et résignation! Ils font au mieux en fonction de leurs locaux et de leurs moyens.... pour donner le meilleur aux enfants, satisfaire les parents, tout en tentant de maîtriser les dépenses alimentaires car il faut bien équilibrer le budget!

Et maintenant elle affrontent l'injonction de fournir l'intégralité des repas, faute de quoi on leur diminue leur subvention....alors que précisément ce sont les moyens financiers qui leur manquent ... Est-ce bien logique tout ça ??

Chacun se mobilise, chacun innove, chacun rassemble. Nous vous proposons un tour de France version « application de la PSU »

En Haute-Garonne

Sur le département de la Haute-Garonne, la CAF, alertée par les difficultés liées à la mise en place de la CCN, a missionné le DLA du département pour faire un diagnostic des associations (120 associations) en 2009.

Ce diagnostic a permis de rendre compte de la situation et en particulier de la bonne gestion des crèches associatives (dixit le DLA).

Les fonds exceptionnels qui ont été déployés sur le département ont été conditionnés à un accompagnement DLA pour travailler sur la création de prévisionnels 2011 - 2013 (accompagnements collectifs et individuels).

Toutes les associations du département ont à ce jour leurs prévisionnels construits sur la base de l'application de la PSU.

A partir de cette élaboration, chaque association rencontre les élus de son territoire en présence de la conseillère CAF et des consultants DLA qui ont accompagné l'association pour présenter la réalité économique (de leur place d'experts) et les parents gestionnaires présentent le budget de la structure de façon à faire prendre conscience aux élus l'effort des collectivités locales de partagé (CAF/collectivité/association) nécessaire au maintien du lieu d'accueil. Lors de ces rencontres la gestion associative est valorisée par le DLA et le lien social et l'action citoyenne sur le territoire sont valorisés par les parents gestionnaires et les professionnels, avec le soutien des conseillers CAF.

Question PSU: Les aménagements sont moins importants mais restent possibles en fonction des contextes des associations puisque les conseillers CAF sont sensibilisés aux réalités. En 2012 la démarche DLA consiste a travailler sur la dynamique partenariale et l'ACEPP31 y est associée.

Les associations ont trouvé dans la CAF le partenaire privilégié qui reconnaît la dynamique associative et parentale.

Dans les Alpes de Hautes Provences

La caf du 04 n'a pas encore communiqué auprès des crèches, elle le fera en septembre, en espérant qu'à cette date la CNAF se sera positionnée suite à l'étude qu'ils sont en train de faire sur le coût que la PSU va engendrer dans les structures .

Dans les hautes Alpes

L'ACEPP 05 a informé et rencontré les différents partenaires des difficultés liées à la mise en place de la PSU notamment concernant les repas et les couches. Les difficultés ont été discutées en CDAJE et on donné lieu à l'envoi d'un courrier commun (CAF, CG05, APMF05, ACEPP) à la CNAF pour que soit pris en compte la spécificité des Hautes ALPES (milieu rural montagnard) et une demande de « revaloriser le prix plafond » a été faite.

En Charente

Pour la CAF 17, les années qui viennent vont consister à mesurer les écarts dans les services proposés et à accompagner le changement ; au cas par cas, avec une négociation territoriale.

Il est souhaité que les couches et les repas soient fournies dans les structures d'ici 4 ou 5 ans mais que d'ici là, les structures s'inscrivent dans une démarche de progression.

Par contre, les créations d'équipement à partir du 1er janvier 2013 le seront avec une fourniture obligatoire des couches et repas car il s'agit d'une nouvelle convention entre la CAF et la structure.

Une enquête a été réalisée par la CAF dans le département et montre que 60 % des structures fournissent les repas et 20 % les couches. Mais l'analyse des retours de questionnaire n'est pas terminée.

Il sera possible d'inscrire sur le règlement intérieur que les repas bébés pourront être fournis par les parents, par exemple.

LES PROPOSITIONS DE L'ACEPP POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Maintenir et réaffirmer le financement national de la politique petite enfance par la Branche Famille, complémentarité des financements locaux. Simplification des modalités et de la prise en compte des aspects qualitatifs des projets d'établissement.

20.
Respecter l'invention de chaque collectif, son autonomie et ne pas modéliser ni uniformiser les initiatives collectives parentales



Soutenir les initiatives et innovations avec la création d'un fonds national pérenne dédié et d'un cadre réglementaire national sécurisant les acteurs.



LA PETITE ENFANCE AU COEUR DU DEBAT PRESIDENTIEL

MANIFESTE ACEPP RECONSIDÉRONS LA VALEUR DE L'ENFANT

L'enfant est l'avenir de la société. Le bébé est un être en devenir dont l'empreinte des premières années de vie est fondamentale. La naissance de chaque enfant l'inscrit dans la société et la communauté d'adultes se doit de l'accueillir, de veiller sur lui, en tenant compte de sa personnalité, de son développement et de son contexte de vie.

Depuis 30 ans l'ACEPP, Association des Collectifs Enfants-Parents-Professionnels, s'est engagée pour :

- Sensibiliser tous les partenaires sociaux pour la prise en compte du jeune enfant dans la Cité ;
- Encourager la collaboration entre les parents premiers éducateurs de leurs enfants - et les professionnels des structures d'accueil;
- Participer à la réflexion et à la recherche pour un travail de qualité auprès du jeune enfant;
- Promouvoir la place des parents dans tous les lieux de vie des enfants et dans la vie locale (quartiers, villages).

De ce fait, nous, familles et professionnels, tenons à interpeller l'ensemble de la classe politique sur un ensemble de points qui nous semblent déterminants à incorporer dans la politique éducative, familiale et sociale des prochaines années.

La petite enfance, « premier temps du droit à l'éducation »

L'ACEPP83 au coté de l'URIOPSS PACA dans une plateforme Petite Enfance régionale

L'URIOPSS PACA a réunit tous les acteurs de la petite enfance, dont l'ACEPP83, pour rédiger un état des lieux du contexte général de l'accueil de la petite enfance, pour faire des propositions de pistes de réflexion et d'action aux candidats à la présidentielle.

Cette plateforme promeut une véritable politique de la petite enfance favorisant la socialisation, augmentant l'égalité des chances et permettant l'accès à l'emploi de tous. L'accueil, l'accompagnement et l'éducation du jeune enfant doivent demeurer des missions d'intérêt général.

Face à l'arrivée de l'accueil de la petite enfance sur le marché concurrentiel, l'ensemble des acteurs de cette plateforme demandent que l'accueil soit considéré comme une priorité politique, que soit faciliter une véritable contractualisation entre les acteurs (asso/mairie/CAF) et que soit revaloriser la fonction éducative dans les EAJE.

Retrouver l'intégralité du texte sur le site de l'ACEPP83.

www.reconsideronslavaleurdelenfant.com

Retrouvez les
22
propositions
de l'ACEPP sur
le site

Pas de BB à la consigne avec les candidats à la présidentielle

Les professionnels de la petite enfance réunis dans le collectif "Pas de bébé à la consigne" demandent aux candidats à la présidentielle de s'engager précisément sur l'accueil des tout-petits en France, qui souffre d'un manque criant de places et de professionnels formés. Le collectif, créé en 2009, a rencontré des représentants des différents partis. « Le collectif souhaite que les candidats précisent leurs positions ».

Parmi les revendications du collectif, qui réunit une cinquantaine de syndicats et associations, figurent la création de 500.000 nouvelles places, "un plan national d'urgence de formation des personnels", le rétablissement de postes d'enseignants supprimés en maternelle ou encore le retrait d'un décret de 2010 qui a assoupli la réglementation des crèches. Celles-ci accueillent environ 10% des 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans.

Les réponses des candidats à la présidentielle sont publiées sur www.pasdebebesalaconsigne.com.

Tous les candidats disent partager les inquiétudes du collectif, notamment sur le manque de places, évalué par un rapport de 2008 à environ 300.000, estimant que l'investissement dans la petite enfance permet de lutter contre les inégalités sociales et favorise le travail des femmes.

Les candidats promettent de mettre l'accent sur la formation des personnels ou de rendre le métier d'assistante maternelle "plus attractif ». Ils s'engagent aussi à augmenter la scolarisation des enfants de moins de trois ans en maternelle.

Le cabinet du président de la République rappelle pour sa part que "l'Etat a consacré, depuis 2007, à la politique familiale deux fois plus de moyens que les autres pays" européens, créé 200.000 places (en crèche et chez les nounous) et lancé les maisons d'assistantes maternelles ou encore les jardins d'éveil, intermédiaires entre école et crèche.

EMPLOI - FORMATION

CPNEF, à quoi ça sert?

La CPNEF est composée à part égale de représentants des employeurs et de représentants des salariés et a pour mission de favoriser le développement



de la formation (accès, financements, ingénierie, etc.) et de l'emploi dans la branche professionnelle qui nous concerne, celle de la CCN ALISFA : centres sociaux, crèches et développement local.

Localement, des commissions régionales sont constituées par les unions et fédérations départementales ou régionales pour mettre en commun, s'informer, faire remonter et organiser des actions collectives. La CPNEF orchestre la politique de l'emploi et de la formation pour les professionnels concernés par la CCN ALISFA.

Commission Régionale « emploi/formation » des acteurs de la branche en PACA

Union des Centres Sociaux, fédérations ACEPP, OPCA et autres acteurs concernés par la convention collective ALISFA, se réunissent pour échanger, construire et accompagner, ensemble, l'emploi et la formation.

Ces commissions permettent de faire remonter les problématiques liées à l'emploi et à la formation auprès de la CPNEF et d'Uniformation afin de mettre en adéquation dispositifs existants et besoins, et donc de permettre l'émergence de nouvelles actions. Le financement par la CPNEF de la formation d'EJE en alternance, la prise en charge d'un module complémentaire au CAP petite enfance ou la mise en œuvre d'une formation à la gestion sont par exemple des actions que cette commission développe.

Une aide pour l'embauche des moins de 26 ans

Une nouvelle aide versée par Pôle emploi est créée pour l'embauche de jeunes de moins de 26 ans dans une entreprise de moins de 10 salariés. Ces embauches doivent être réalisées entre le 18 janvier et le 17 juillet 2012 inclus. L'association de moins de 10 salariés doit relever du champ d'application de la réduction générale des cotisations patronales dite réduction « Fillon ». L'aide s'applique aux rémunérations versées au cours des 12 mois suivant le mois de l'embauche. Elle est dégressive jusqu'à 1,6 Smic.

Avec le cumul de l'aide versée par Pôle emploi et la réduction générale des cotisations patronales dite réduction « Fillon », toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans rémunéré au Smic est totalement exonérée de cotisations et contributions patronales.

Pour plus d'information :

http://www.emploi.gouv.fr/zerocharges/

LES APPRENTIS PEUVENT-ILS ENTRER DANS LE TAUX D'ENCADREMENT AUPRES DES ENFANTS ?

Eléments de réponse par le Code du Travail

Hormis pendant la période d'apprentissage junior qui précède parfois la conclusion d'un contrat d'apprentissage, et pendant laquelle les jeunes conservent leur statut scolaire, les apprentis munis d'un contrat d'apprentissage sont des salariés à part entière. A ce titre, les lois, règlements et conventions collectives de la branche professionnelle ou de l'entreprise considérée leur sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Article L. 6222-23 du Code du travail : L'apprenti bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés dans la mesure où elles ne sont pas contraires à celles qui sont liées à sa situation de jeune travailleur en formation.

L'employeur doit assurer la formation pratique de l'apprenti en lui confiant dans l'entreprise des tâches ou des postes permettant d'exécuter des opérations ou travaux conformes à une progression annuelle. Cette progression est définie par accord entre le CFA et les représentants des entreprises.

Article L. 6223-3 du Code du travail : L'employeur assure dans l'entreprise la formation pratique de l'apprenti. Il lui confie notamment des tâches ou des postes permettant d'exécuter des opérations ou travaux conformes à une progression annuelle définie par accord entre le centre de formation d'apprentis et les représentants des entreprises qui inscrivent des apprentis dans celui-ci.

Aussi, du strict point de vue du Code du travail, rien ne s'oppose à ce que l'apprenti soit compté dans le taux d'encadrement pour les semaines passées dans l'établissement pour autant que cette tâche corresponde à son cursus de formation et à la progression afférente et qu'il bénéficie d'un réel tutorat dans la structure.

En revanche, cette position ne présume pas d'autres obligations imposées par le Code de la Santé Publique en matière d'encadrement. En effet, le Code de la Santé Publique

La PMI, interpellée sur cette question, n'a pas encore apporté d'éléments claires mais dans la pratique elle ne prend pas en compte les apprentis dans le taux d'encadrement. Tandis que la CAF se prononce pour...Comment s'y retrouver??

Financements CPNEF 2012

En 2012, comme en 2011, la CPNEF accorde des financements exceptionnels pour:

- -l'analyse de pratiques (2500€/an et par structure. Les structures ayant bénéficié de ce financement en 2011 ne peuvent pas refaire de demande en 2012.)
 - -La participation à des colloques pour les salariés et les bénévoles (frais d'inscription uniquement dans la limite de 250€/jour)
 - -Le soutien au départ en formation des salariés les moins qualifiés (montant maximum de 1500€ par salarié en Formation).

Ces financements exceptionnels s'ajoutent à vos comptes de groupe !

Plus d'info sur www.cpnef.com

N'oubliez pas de remplir le questionnaire de la CPNEF sur l'équipe salariée.

Ces données permettent de réaliser chaque année un observatoire national qui au-delà de donner une vision claire permet surtout d'analyser les besoins.



















DRA, pour vous aider à monter un projet ou développer votre activité

Le DRA, dispositif financé par le Conseil Régional PACA, regroupe plusieurs têtes de réseau, chacune spécialisée dans son domaine d'intervention, pour accompagner les projets de l'économie sociale et solidaire.

En pratique:

Un porteur de projet ou une association contacte le DRA, qui propose alors l'accompagnement et l'accompagnateur adaptés. A la suite d'un diagnostic, le DRA accompagne la construction de nouveaux projets (développement, agrandissement) ou une réorganisation (vie associative, liens professionnels/bénévoles, projet d'établissement).

Le cursus DRA permet à l'association accompagnée d'avoir un diagnostic de sa structure, de prendre du recul, de se rebâtir et de se pérenniser.

L'accompagnement est coordonné sur le territoire, les outils sont mutualisés et proposés de manière collective et cohérente avec un plan d'accompagnement pertinent et en mobilisant chacune des compétences spécifiques, en réponse aux besoins repérés par le biais d'un diagnostic efficace. Un suivi partagé est mis en place afin que le plan d'accompagnement soit assuré.



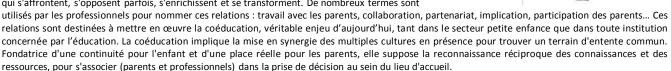
Le DRA est un accompagnement adapté et collectif autour d'un projet, votre projet.

Contact DRA83: Séverine Bénéglia à la Boutique de Gestion: severine.beneglia@acces-conseil.org

DES IDEES DE LECTURE

Parents et professionnels dans les structures d'accueil de jeunes enfants Par Marie-Claude Blanc et Marie-Laure Bonnabesse

Les liens entre parents et professionnels dans les établissements d'accueil de jeunes enfants sont à la croisée de multiples cultures (professionnelles, familiales, institutionnelles), qui s'affrontent, s'opposent parfois, s'enrichissent et se transforment. De nombreux termes sont



Si le travail avec les familles fait partie des missions des services petite enfance, donc de la fonction des professionnels, il relève toutefois d'un exercice difficile. En effet, de nombreux obstacles fragilisent les relations parents professionnels : l'histoire des lieux d'accueil caractérisée par une domination des savoirs professionnels sur les savoirs des parents, les représentations réciproques sources de jugements, la difficulté légitime des professionnels à accueillir et gérer la diversité des situations, des pratiques familiales...

Depuis 30 ans, les structures parentales, en mettant au cœur de leur projet la collaboration parents professionnels dans une responsabilité partagée, ont montré que la coéducation est possible et fructueuse, notamment quand elle est portée institutionnellement. La construction d'un projet institutionnel explicite valorisant la place des parents facilite la tâche des professionnels et soutient l'équipe dans ce travail. Créer les conditions pour que parents et professionnels aient des temps pour être ensemble, faire ensemble et penser ensemble (sans hiérarchiser les types de participation des parents) permet de développer des relations dans une perspective de coéducation.

S'engager dans un processus de coéducation exige aussi de la part de chaque professionnel de développer ou renforcer des compétences pour passer de la domination à la parité. Par exemple, s'appuyer sur les ressources des parents, travailler sur ses propres représentations pour dépasser les jugements de valeurs, accompagner le parent vers le collectif permet à chacun de trouver sa place. Au-delà de ce positionnement professionnel, la cohérence d'équipe et la mise en place d'outils concrets pour créer des liens entre familles et lieu d'accueil et entre les familles el les-mêmes sont aussi des atouts pour favoriser la coéducation.

Enfin, de notre point de vue, la question de la coéducation dépasse le secteur petite enfance pour devenir un enjeu de société. En effet, si chacun en tire des bénéfices, la coéducation participe à la construction d'une société qui prend en compte chaque acteur, dans le respect de sa place. La collectivité publique bénéficie aussi des compétences acquises : enrichissement de la vie sociale, citoyens mieux préparés aux débats et aux confrontations, participation accrue des familles aux projets éducatifs locaux... En mettant en œuvre la coéducation, les lieux d'accueil deviennent alors un levier pour fonder un vivre ensemble respectueux de chacun.

Marie-Claude BLANC et Marie-Laure BONNABESSE

Cet article s'appuie en grande partie sur l'ouvrage qu'elles ont coécrit, suite à leurs recherches respectives menées dans le cadre d'un diplôme supérieur en travail social.



L'ACEPP83, dans le cadre du REAAP, organise des soirées débats au sein des crèches adhérentes afin de réunir parents et professionnels autour de thématiques liées à l'enfant

Soirées débat

Un espace d'échange entre parents et professionnels autour de l'enfant

- ★ Maintenant ça suffit! Pour parler de l'autorité et des interdits
- ★ Colère, caprice ou incompréhension? Je ne comprends pas toujours les réactions de mon enfant! Echange autour du comportement de l'enfant
- ★C'est MON enfant! Le lien parent/enfant
- *Quand est-ce qu'on mange? Questions sur l'alimentation
- Louves dans la bergerie...Comment puis-je continuer à allaiter mon enfant qui est à la crèche?
- ★ Aura-t-il une couche toute sa vie?? L'apprentissage de la propreté
- Le complexe de Darwin. Comprendre et échanger autour du développement moteur de l'enfant

L'ACEPP, C'EST...

un réseau national de compétences de 30 fédérations territoriales réparties en départements et régions, en appui aux initiatives parentales (accueil des jeunes enfants, actions autour de la parentalité). Rejoignez-nous aussi sur: www.acepp.asso.fr www.labelparentalacepp.com www.upp-acepp.com www.accueilenfance.fr Ft

www.acepp83.fr

Ces soirées sont animées par des professionnels spécialisés dans la thématique abordée

L'ACEPP C'EST:

30 000 familles 40 000 enfants 6 000 professionnels 20 000 places d'accueil

C'EST:

1 000 initiatives parentales dont 800 lieux d'accueil 30 fédérations Acepp en départements et régions

Avec le soutien de:



DIRECCTE





